

Salaire horaire selon la CCT des professionnels de l'automobile du Jura et du Jura bernois

Année : 2026

PERSONNEL	Salaire brut mensuel (en CHF)	Salaire horaire de base (en CHF) ¹
I Brevet fédéral ou technicien ES	6'060.-	33.30
II CFC : Mécatronicien, Carrossier (-Peint./-Tôl.)	4'485.-	24.64
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'785.-	26.29
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'985.-	27.39
c) après 2 ans de pratique		
III CFC : Mécanicien en maintenance, Carrossier (-Réparateur), Gestionnaire de commerce	4'260.-	23.41
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'460.-	24.51
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'760.-	26.15
c) après 2 ans de pratique		
IV AFP : Assist. en maint. auto., Practicien en pneu., Assist. Vernisseur, Assist. de comm.	4'020.-	22.09
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'070.-	22.36
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'270.-	23.46
c) après 2 ans de pratique		
V Personnel non qualifié	4'000.-	21.98

Au salaire de base, il faut ajouter les éléments suivants, selon le tableau ci-dessous :

Éléments	Détail du calcul	Commentaires
Salaire horaire de base	CHF X ¹	¹ 2'184 heures par année, voir art. 20 CCT
+ indemnité pour jours fériés	3.59% ² de CHF X	² = 9 jours fériés, voir art. 38 CCT
+ indemnité de vacances	10.64% ³ ou 13.04% ⁴ de CHF X	³ = 25 jours de droit aux vacances, voir art. 35 CCT (pour les 20-50 ans) ⁴ = 30 jours de vacances, voir art. 35 CCT (jusqu'à 20 ans et à partir de 50 ans)
= total intermédiaire CHF	CHF	
+ 13e salaire	8,33% ⁵ sur le total intermédiaire	⁵ voir art. 28 CCT
= Total salaire horaire brut⁶	CHF	⁶ C'est-à-dire le salaire versé par heure effectivement travaillée

